

Couvreur (H/F)

Le toit est un élément totalement indispensable à tout bâtiment : sans lui, il est impossible d'y vivre ou de l'occuper pour travailler.

Si tu souhaites contribuer à sa pose, le métier de couvreur s'offre à toi.

.....

En tant que couvreur, tu t'occuperas principalement de la couverture, de l'entretien et de la réparation de toitures en tous genres. Tu pourras également prendre en charge le revêtement de cheminées et de façades, la pose de lucarnes, de barrières de neige, de tuyaux d'aération de toitures ainsi que le montage d'éléments de paratonnerre. Tu interviendras par ailleurs sur tous types de chantiers.

Au vu de la diversité des formes de toits et de variétés de matériaux existants, la couverture d'un toit peut même être comparée à de l'art. Ainsi, tu pourras être amené à affermir de cuivre la pointe d'un clocher ou à fixer des bardeaux en bois au faite d'une ancienne ferme.

Si tu choisis d'exercer cette activité, tu utiliseras essentiellement des tuiles, des briques et des ardoises. De plus, tu effectueras des revêtements extérieurs en dalles, des étanchéifications de bâtiments et divers travaux sur toits et façades, le tout en maîtrisant parfaitement les techniques et méthodes relatives aux matériaux les plus divers.

Etant donné que chaque matériau avec lequel tu travailleras sera utilisé suivant des règles bien particulières, tu devras disposer d'un savoir technique spécialisé, allant des travaux de réparation aux systèmes d'installation de protection contre la foudre.



ACTIVITÉS ET TÂCHES

- + Couvrir, entretenir et réparer des toitures, des tours et des pignons
- + Exécuter des travaux de revêtement de façades et de cheminées dans des matériaux usuels dans le métier de couvreur, y compris les matières plastiques
- + Poser des lucarnes de tous genres, des coupoles, des lanternons préfabriqués, des crochets d'échelle avec plaques en zinc, des noquets et noues, des bandes de rives et solins préfabriqués, des barrières de neige, des tuyaux d'aération de toitures, des raccords pour mâts d'antennes et des dispositifs pour poses de passerelles
- + Monter des éléments de paratonnerre
- + Appliquer des procédés de préservation du bois contre les altérations ayant un rapport avec les travaux de couverture
- + Ramoner des cheminées
- + Construire et réparer des cheminées en maçonnerie hors toiture
- + Effectuer la réfection de sous-toitures et réparer des charpentes et des soubassements de couvertures
- + Exécuter des travaux d'isolation de toitures dans des matériaux usuels dans le métier de couvreur
- + Couvrir et isoler par chapes asphaltées coulées
- + Isoler des terrasses de tous genres
- + Isoler des constructions contre l'eau souterraine et les eaux sous pression
- + Monter des échafaudages
- + Fabriquer et poser des tôles de tous genres ainsi que des feuilles en matière plastique
- + Confectionner, mettre en place et réparer des chéneaux, des tuyaux de descente d'eau de pluie, des cuvettes, des gouttières, des noues, des solins, des bandes de rive, des faitages, des arêtiers, des raccords d'antennes et des tuyaux d'aération
- + Couvrir des toitures au moyen de tôles et de plaques ondulées en fibres-ciment
- + Réaliser des revêtements de pignons et de cheminées par l'emploi de tous les matériaux usuels
- + Poser des hublots et des lanternons
- + Projeter et fabriquer des objets d'ornementation et d'artisanat d'art en tôle de tous genres et en matière synthétique
- + Confectionner des objets en tôle pour le ménage, le commerce et l'industrie
- + Construire des tuyaux et des gaines en tôle pour tous usages
- + Confectionner des emballages et des enveloppes pour des tuyaux et des réservoirs en tôle
- + Fixer en altitude des installations solaires de tous genres
- + Projeter et exécuter des ouvrages de génie civil de tous genres, dans des matériaux en bois
- + Projeter et exécuter des constructions pour toitures, planchers et plafonds de tous genres
- + Construire des parois en grume, en colombage, en charpente, en ossature ou en panneaux
- + Construire des entablements, des lattis et des voligeages pour toitures
- + Réaliser des revêtements de pignons et de façades
- + Construire des échafaudages de tribunes, de tours et de châssis en bois
- + Construire des cloisons, des clôtures et des barrages en planches et en lattes
- + Construire des escaliers et des rampes d'escaliers en bois et en éléments préfabriqués
- + Construire des faux plafonds, des planchers et des plinthes
- + Construire des portes cochères en bois de charpente
- + Appliquer des procédés de préservation du bois contre les altérations et des protections contre le feu
- + Poser des matériaux d'isolation en relation avec les travaux de charpentier
- + Couvrir des toitures en tuiles en relation avec des travaux de charpente
- + Nettoyer et traiter des toitures par des peintures de protection
- + Monter des coupoles et des lucarnes de tous genres
- + Monter des gouttières, des tuyaux de descente, des tuyaux d'aération et des installations analogues en matière synthétique

QUALITÉS ET PROFIL

- + Disposer d'une bonne forme physique
- + Ne pas avoir le vertige
- + Être habile de ses mains
- + Avoir une bonne affinité avec la technique spécifique
- + Être insensible aux influences atmosphériques
- + Savoir planifier et sécuriser un chantier
- + Maîtriser les techniques relatives aux différents matériaux (bois, tuiles, briques, ardoises, cuivre)



FORMATION

Les diplômes préparant à la profession sont le DAP (Diplôme d'Aptitude Professionnelle) et le CCP (Certificat de Capacité Professionnelle).

FORMATION CCP

Conditions d'admission:

- + être âgé de 15 ans au moins au 1er septembre de l'année en cours ;
- + avoir réussi au moins 18 modules en classe de 5e P (de préparation) ou avoir fréquenté une classe IPDM. La formation menant au CCP s'étend sur trois ans. Elle est organisée sous contrat d'apprentissage suivant la voie de formation dite « concomitante ».

La formation se déroule d'une part dans une entreprise (formation pratique) et d'autre part dans un lycée technique (formation théorique) suivant les horaires et programmes prévus par un règlement grand-ducal.

Après l'obtention du certificat CCP, il est admis en classe de 3^e de la formation menant au DAP dans la même profession. Il est donc possible d'entamer cette formation dans le cadre de l'apprentissage pour adultes.

FORMATION DAP

Les conditions d'accès minimales à la formation menant au DAP dans ce métier sont une 5e AD (d'adaptation) ou 45 modules en classe de 5e P (de préparation) et un avis favorable de la part du conseil de classe (décision de promotion).

La formation menant au DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) dans cette profession s'étend sur 3 années. Elle est réalisée sous contrat d'apprentissage suivant la voie de formation dite « concomitante » :

- + se déroule donc d'une part dans une entreprise (formation pratique) et
- + d'autre part dans un lycée technique (formation théorique).



FORMATION

INDEMNITÉS D'APPRENTISSAGE (INDICE 855.62)

L'apprenti touche mensuellement une indemnité d'apprentissage de son patron formateur.

Règlement grand-ducal du 22 août 2019

1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle
2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social (INDICE 855.62)

FORMATIONS QUI MÈNENT AU DIPLÔME D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (DAP)

Brut:	Mensuel
Avant projet intégré intermédiaire:	950.94 €
Après projet intégré intermédiaire:	1426.32 €

FORMATIONS QUI MÈNENT AU DIPLÔME DE CAPACITÉ PROFESSIONNELLE (CCP)

Brut:	Mensuel
1ère année:	760.73 €
2ème année:	950.94 €
3ème année:	1141.14 €

